



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE
77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 – accueil@porte-de-savoie.fr
www.porte-de-savoie.fr

Arrêté n° 2022 - 308

DEMANDE

D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je soussigné (Nom, Prénom) .. Mme Françoise VAISSE
représentant l'association "Les Voies de notre Histoire"
ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de PORTE-DE-SAVOIE, conformément à l'article L. 3334-2
du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2^{ème} catégorie à
... salle polyvalente de Francin
du .. samedi 29 octobre 2022 à .. 14 h 00 .. au .. dimanche 30 octobre 2022 .. à .. 20 h 00 .. à l'occasion
de ... l'exposition "Histoire d'Artistes".....

A PORTE-DE-SAVOIE, le .. 05 octobre 2022

Signature,
P/O le président, André BATAILLARD,
la secrétaire, Françoise VAISSE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),
Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de
boissons dans le département de la Savoie,
Vu l'accord n° 07110/2022 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian,
Vu la demande formulée par Mme VAISSE
agissant pour le compte de l'association .. Les Voies de notre Histoire
dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Arrête

Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à
..... la salle polyvalente de FRANCIN 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé
du 29/10/2022 à 14 h 00 .. au 30/10/2022 à 18 h 30 ..

Art 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux
premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,

Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur,
A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,
Affichée en mairie de PORTE-DE-SAVOIE, du ___/___/___ au ___/___/___
aux le site de à partir du 17/10/2022 .

A PORTE-DE-SAVOIE le _____.

Le Maire,
F. VILLANO

